



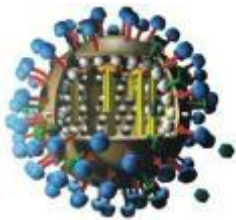
MÉDECINE DU TRAVAIL DE MAYOTTE

Lettre d'information

N° 26

Août 2009

Immeuble GMOI
Boîte Postale 49
ZI de Kaweni
97600 MAMOUDZOU
Tel. : 0269 60 23 83
Fax : 0269 62 81 63
email :
Contact@medetram.com



EDITO

La grippe A H1N1 qui sévit depuis quelques temps sur tous les continents est à notre porte. Les deux cas diagnostiqués récemment sur notre île confirment que nous ne serons pas épargnés par la propagation du virus.

Les différentes prévisions l'annoncent pour le troisième trimestre 2009. On la dit peu grave mais très contagieuse avec un risque sur l'activité économique de nos entreprises.

Il faut donc se préparer à sa venue et tout mettre en œuvre pour en limiter l'impact sanitaire et économique.

LA PRÉVOYANTE

LA GRIPPE A H1N1

La grippe est une infection respiratoire aiguë très contagieuse due à des virus. Elle peut être responsable de pandémies (épidémies qui touchent plusieurs continents) lorsqu'elle affecte une population non immunisée.

Au XXe siècle on a dénombré trois pandémies grippales. En 1918-1919, la pandémie dite de la "grippe espagnole" responsable d'au moins 40 millions de décès, en 1957-58, la "grippe asiatique" et en 1968-69, la "grippe de Hong-Kong" mais celles-ci beaucoup moins graves.

L'épidémie de grippe actuelle résulte de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire. Elle se transmet d'homme à homme.

Elle est différente de la grippe aviaire (voir prévoyante n°20 bis) transmise par les oiseaux et responsable de pandémie grave.

La transmission de la grippe A H1N1 se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

par voie aérienne (toux, éternuements, postillons, crachats)

du savon ou avec une solution hydroalcoolique (en vente en pharmacies et grandes surfaces).

se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier à usage unique lorsque vous toussiez ou éternuez.

La transmission par l'ingestion de viande de porc n'est pas démontrée et le virus grippal porcine est tué par des températures de cuisson de 70°C.

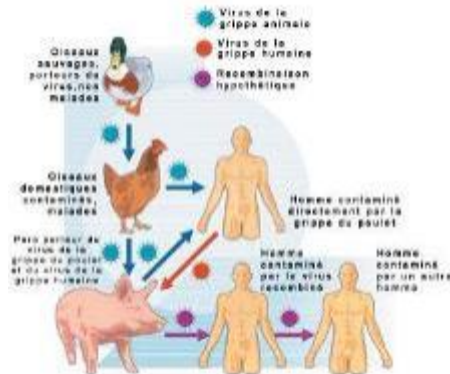
Les médicaments antiviraux :

Tamiflu® et le Relenza®, sont efficaces sur ce virus.

Ils sont prescrits après consultation et diagnostic réalisés par un médecin, dès l'apparition des premiers symptômes. Ils ne constituent en aucun cas un traitement préventif.



Pour l'instant, il n'existe pas de vaccin contre ce nouveau virus. Un délai de plusieurs mois sera nécessaire pour que le vaccin soit disponible.



par contact rapproché avec une personne (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ;

par contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (une poignée de porte, vaisselle...).

Les symptômes sont le plus souvent une fièvre supérieure à 38°, des courbatures, une grande fatigue, une toux ou des difficultés respiratoires.

Il n'y a pas de traitement préventif, il faut donc :

éviter tout contact avec une personne malade

se laver régulièrement les mains avec



SERVICE INTERPROFESSIONNEL DE SANTE AU TRAVAIL AGREE

Recommandations aux entreprises

Elles doivent mettre en place dès maintenant un plan de continuité de l'activité, qui permettra leur fonctionnement malgré l'absentéisme qui résultera de la pandémie.

Ce plan doit formaliser l'organisation de l'entreprise pour faire face aux conséquences de l'épidémie.

Il nécessite une évaluation actualisée du risque, limiter l'exposition au risque, informer et former les salariés, fournir et imposer le port des équipements de protection individuelle et le respect strict des mesures d'hygiène.

Le plan de continuité doit :

- ◆ Définir l'organisation du travail en fonction des conséquences de la pandémie sur les effectifs (gestion de l'absentéisme, des pertes de commandes, ou au contraire un surcroît d'activité).
- ◆ Répertorier la liste des postes et fonctions indispensables à l'entreprise
- ◆ Identifier les perturbations aux relations clients/fournisseurs afin de préserver les capacités d'approvisionnement.
- ◆ Prévoir des mesures d'accompagnement social pour pallier les perturbations des transports en commun, de restauration collective.
- ◆ Etablir des modalités spécifiques d'accueil pour toutes les personnes qui accèdent à l'entreprise et restreindre au maximum les contacts public/salariés.

Il faut limiter la transmission par des gestes simples :

L'hygiène des mains est primordiale pour prévenir la transmission des infections et elles doivent être lavées plusieurs fois par jour. Il existe 2 possibilités de lavage des mains.

- ◆ - Lavage par friction avec une solution hydroalcoolique, sans utiliser d'eau. Il faut frictionner les mains jusqu'au séchage complet des mains, environ 30 à 60 secondes en fonction des produits utilisés.



- ◆ - Lavage hygiénique des mains avec du savon pendant 30 à 60 secondes suivant la marque de savon désinfectant utilisé, rincer abondamment et sécher avec du papier à usage unique.



Mise à disposition de masques

Plusieurs types de masques peuvent être utilisés en fonction des risques d'exposition.



Un **masque anti-projections ou « chirurgical »** est porté par un patient contagieux et son entourage, pour éviter la contamination de son entourage.

Ce masque peut être préconisé :

- ◆ pour les salariés dans l'entreprise, en contact avec les collègues de l'entreprise.
- ◆ dans les espaces publics et les transports en commun.

Le masque de protection respiratoire (FFP2)



Il est réservé aux professionnels dont le rôle serait capital dans la prise en charge des malades (professionnels de santé, service de secours..). Il est aussi préconisé pour les salariés en contact étroit avec le public.

La durée de vie d'un masque « chirurgical » ou FFP2 est donnée par le fabricant, elle varie entre 3 et 8 heures. C'est donc un paramètre important à prendre en compte lors de l'achat. Un masque humide ou qui gêne la respiration doit être changé

Des mesures simples doivent être prises pour faciliter le renouvellement de l'air dans les bâtiments :

- ◆ **aérer** régulièrement les pièces,
- ◆ **ne pas obturer** les entrées d'air,
- ◆ ne pas obturer les bouches d'extraction.
- ◆ Les systèmes de ventilation doivent être maintenus en état de **fonctionnement optimal par un entretien régulier et en remédiant à tout dysfonctionnement**

- ♦ éviter les rassemblements dans une même pièce ;
- ♦ favoriser le télétravail, les réunions téléphoniques ;

Tout au long de l'alerte épidémique le médecin du travail reste à votre disposition pour vous sensibiliser et vous informer sur le risque. Il participe à la veille et à l'alerte en détectant si besoin les cas possibles et en informant l'inspection médicale du travail et la DASS.

Il est disponible pour répondre aux interrogations et aux sollicitations des employeurs ou des salariés et pour participer à la lutte contre toute panique éventuelle.

En fonction de la stratégie de vaccination qui sera décidée par les pouvoirs publics, les médecins du travail seront amenés à participer aux opérations de vaccination.



La possibilité pour les médecins du travail de prescrire des antiviraux ou des arrêts de travail est en cours d'étude.

L'apparition et la diffusion du virus A H1N1 impliquent une mobilisation immédiate et énergique afin, dans toute la mesure du possible, de freiner la propagation du virus et de se préparer à une éventuelle pandémie.



Nous vous invitons à consulter les **fiches annexées au plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale »** :

<http://www.pandemiegrippale.gouv.fr> :

Notamment :

- ♦ **fiche technique G1** « recommandations pour organiser la continuité de l'activité économique, la prévention et la protection sanitaire en période de pandémie ».
- ♦ **fiche C.1** « mesures générales de protection sanitaire des personnes »
- ♦ **fiche C.2** « principales règles d'hygiène face au risque épidémique »
- ♦ **fiche C.4** pour les « mesures constituant des barrières sanitaires »

Ces documents seront prochainement consultables sur notre site : <http://www.medetram.com>

Sites internet à consulter régulièrement :

- (<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>)
- (<http://www.anact.fr>)
- <http://www.invs.sante.fr>)

GRIPPES

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION
 نَمْنُ اِذْ حَقَطِ نِي غَرِبْ

LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE
 نَمُوْ هَسْنَا مِيْهُنْ مَرَّيْغْ ا حَرْمُوْسِكْ

UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER POUR ETERNUER, TOUSSER OU CRACHER. JETEZ-LE DANS UNE POUBELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS. NE CRACHEZ PAS PAR TERRE
 نَمُوْ رَمِيَا مَسُوْرِيْقَرْتَسْ مَوْمُوْ سَمُوْ رَمُوْمُوْ قَهْلَمْ اَوْ تَر مَرَّ حَلْفْ نَمْ لَسْ دَمْسُوْر يَنْكْ اَسْنْ مَحْمَلًا ا مِيْهْنَا مَسْ تَر مَرَّ قَتَسْ

EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX, APPELEZ: مَوْمُوْ اَنْ دَلِيْلْ زَمُوْدًا نَمُوْ هَرَّ . 02 69 603 603

POUR TOUTE INFORMATION مِيْلْدُ ذَادْ حَرَّ 02 69 603 603 www.pandemie-grippale.gouv.fr

ADOPTONS LES GESTES QUI NOUS PROTÈGENT